

Cher ami (e),

La saison 2018 du **Trophée Auto Bretagne** va bientôt démarrer. Le TAB est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence 2017-2018 risque 6 Auto – Poursuite sur Terre (code 29004) adhérents dans un club UFOLEP Bretagne et du TESA 53.

Calendrier TAB 2018

Date	Organisateur	Lieu épreuve	Dép.	Adresse engagements	
22/04/2018	ESA	Médréac	35	Florence Chauvel - 5 la Croix Genet - 50170 SACEY	06.22.89.70.42 florence.lhermelier@orange.fr
06/05/2018	TESA	Brée	53	Véronique Baudron - Le Paradis - 53420 CHAILLAND	06.79.79.17.24 baudron.h@gmail.com
13/05/2018	ACB	Roz sur Couesnon	35	Bernard MESLIN – 35 rue la Margasse - 35160 ROZ SUR COUESNON	06.66.79.71.27 a.c.b.dumontstmichel@hotmail.fr
27/05/2018	ESA	St Malo de Phily	35	Florence Chauvel - 5 la Croix Genet - 50170 SACEY	06.22.89.70.42 florence.lhermelier@orange.fr
17/06/2018	TESA	Juvigné	53	Véronique Baudron - Le Paradis - 53420 CHAILLAND	06.79.79.17.24 baudron.h@gmail.com
24/06/2018	ESA	La Noé Blanche	35	Florence Chauvel - 5 la Croix Genet - 50170 SACEY	06.22.89.70.42 florence.lhermelier@orange.fr
7-8/07/2018	ASC 35	Montauban de Bretagne	35	Samuel CHAUVIERE – 14 le Vauradeuc – 22130 CORSEUL	06.88.89.35.44 asc.35@hotmail.fr
15/07/2018	AD 35	Pipriac	35	Gwendoline ROUINSARD – La Frenière – 35310 BREAL SOUS MONTFORT	06.63.95.85.85 gwendoline.rouinsard@gmail.com
22/07/2018	ESA	Montauban de Bretagne	35	Florence Chauvel - 5 la Croix Genet - 50170 SACEY	06.22.89.70.42 florence.lhermelier@orange.fr
29/07/2018	ASC 35	Bourbarré	35	Samuel CHAUVIERE – 14 le Vauradeuc – 22130 CORSEUL	06.88.89.35.44 asc.35@hotmail.fr
19/08/2018	TESA	Princé	35	Véronique Baudron - Le Paradis - 53420 CHAILLAND	06.79.79.17.24 baudron.h@gmail.com
09/09/2018	ESA	Bourseul	22	Florence Chauvel - 5 la Croix Genet - 50170 SACEY	06.22.89.70.42 florence.lhermelier@orange.fr
22-23/09/2018	ASC 35	Pont-Péan	35	Samuel CHAUVIERE – 14 le Vauradeuc – 22130 CORSEUL	06.88.89.35.44 asc.35@hotmail.fr
à conf	ACB	La Pernelle	50	Bernard MESLIN – 35 rue la Margasse - 35160 ROZ SUR COUESNON	06.66.79.71.27 a.c.b.dumontstmichel@hotmail.fr

Dates contrôles techniques d'avant saison (chaque pilote devra impérativement participer à l'un de ces contrôles) Pas d'inscription au préalable, venir directement sur place à partir de 9h.

04/03/2018	Saint Aubin du Cormier (zone de la Mottais)	25/03/2018	Lieu à conf (organisation TESA)
17/03/2018	Irodouër (coop de Broons)	25/03/2018	Montauban de Bretagne
18/03/2018 (Fin à 15h)	Lieu à conf (organisation ACB)	08/04/2018	Brée (sur le circuit)

Nous vous rappelons que les pilotes s'inscrivant au TAB sont prioritaires pour les engagements des manifestations du Trophée et que le TAB est qualificatif pour la Finale Nationale prévue à Melleran (79) les 25-26 août 2018.

Le prix d'engagement au Trophée Auto Bretagne est fixé à 20,00 € par pilote (chèque à libellé à l'ordre de l'UFOLEP 35). Ce tarif ne comprend pas la participation à la soirée de remise de récompenses prévue en fin d'année 2018.

Afin de s'engager pour le TAB 2018, nous vous demandons de retourner le coupon d'inscription ci-joint à l'adresse indiquée, accompagné d'un chèque de 20,00 € (plus 1 enveloppe timbrée et libellée à votre adresse seulement si vous n'avez pas d'adresse mail).

Vous recevrez ultérieurement une confirmation d'engagement au trophée.

Une soirée de remise de récompense sera organisée en fin de saison.

La commission technique auto 35

INSCRIPTION INDIVIDUELLE AU TAB 2018

Je soussigné Mme, Mlle, Mr Prénom.....

avoir pris connaissance du règlement du TAB 2018 et l'accepter.

Adresse.....
.....

Club..... N° de course.....

N° licence 2017-2018..... N° transpondeur.....

N° tél

Mail@.....

Cylindrée véhicule (cochez votre catégorie):

Monoplace 2	Tourisme 1
Proto 1	Tourisme 2
Proto 2	Tourisme 3
Proto 3	Tourisme 4

- Je Participerai au Trophée Auto Bretagne 2018 et m'engage à respecter le règlement UFOLEP ainsi que le règlement interne au trophée.
- Si je n'ai pas d'adresse mail, je fournis 1 enveloppe timbrée et libellée à mon adresse afin de recevoir une confirmation d'engagement au TAB puis en fin de saison, l'information pour la soirée de remise des récompenses.

Fait à..... Le/...../.....

Signature

Tout engagement illisible sera refusé.

ATTENTION : l'engagement au TAB n'entraîne pas l'engagement automatique des pilotes sur les épreuves ! Pour cela, chaque pilote devra envoyer son engagement au club organisateur (cf règlement interne).

Formulaire à accompagner d'un chèque d'un montant de 20,00 € à l'ordre de l'UFOLEP 35

A renvoyer 15 jours maximum avant votre 1^{ère} épreuve :

Stéphanie Henry
24 rue du chemin Horain - 35630 HEDE BAZOUGES
Tél : 06.18.72.58.94
Mail : aubree.stephanie@wanadoo.fr

REGLEMENT DU TROPHEE AUTO BRETAGNE 2018

1. OUVERTURE DU TROPHEE

Le TAB est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence 2017-2018 risque 6 Auto – Poursuite sur Terre adhérents dans un club UFOLEP Bretagne et 53 (TESA) si le club a accepté au préalable les conditions d'engagement au trophée.

2. ENGAGEMENTS

Les pilotes inscrits au TAB sont prioritaires lors des manifestations à condition de s'être engagé comme suit :

Chaque pilote devra s'engager individuellement avec le bulletin spécifique TAB, accompagné d'une enveloppe timbrée à son adresse et du règlement. L'engagement est à envoyer entre 4 semaines maxi et 2 semaines mini. Le prix d'engagement à chaque épreuve est fixé à **25 €**.

Le pilote engagé à une course et qui ne peut y participer doit impérativement prévenir le responsable du club organisateur avant le jeudi soir 20h précédant la course pour être remboursé de son engagement. Le remboursement ne se fera que si le pilote renvoie ses entrées à l'organisateur.

La clôture des contrôles se fera à 7H45 pour l'administratif et à 8H00 pour le technique. Des contrôles techniques auront lieu la veille de la manifestation.

3. QUALIFICATION POUR LE NATIONAL

Seuls les pilotes inscrits au Trophée marqueront des points et pourront être qualifiés pour la finale nationale Poursuite sur terre.

Les épreuves qualificatives sont celles :

- de la fin de saison 2017 : Pipriac, La Noé Blanche, Montauban de Bretagne (juillet et octobre), Pont Péan
- du début de saison 2018 (jusqu'à La Noé Blanche)

Toutes les épreuves seront comptabilisées pour le classement général du TAB 2018 (pas de course Joker).

Les épreuves 2017 ne sont comptabilisées que pour les pilotes n'ayant pas changé de catégorie.

4. RÉGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF

Les règlements techniques et sportifs sont consultables sur le site internet www.laligue35.org :

Règlements nationaux + Avenants UFOLEP 35 du règlement technique et sportif

5. CLASSEMENT

Tout pilote s'étant soumis aux contrôles administratif et technique se verra attribué 5 points supplémentaires pour le classement de la saison 2018.

Le classement final du Trophée se fera sur le nombre d'épreuves total ayant eu lieu.

Les points seront attribués comme suit :

CLASST	POINTS	CLASST	POINTS	CLASST	POINTS	CLASST	POINTS
1 ^{er}	60	12 ^{ème}	32	23 ^{ème}	20	34 ^{ème}	9
2 ^{ème}	56	13 ^{ème}	30	24 ^{ème}	19	35 ^{ème}	8
3 ^{ème}	52	14 ^{ème}	29	25 ^{ème}	18	36 ^{ème}	7
4 ^{ème}	49	15 ^{ème}	28	26 ^{ème}	17	37 ^{ème}	6
5 ^{ème}	46	16 ^{ème}	27	27 ^{ème}	16	38 ^{ème}	5
6 ^{ème}	44	17 ^{ème}	26	28 ^{ème}	15	39 ^{ème}	5
7 ^{ème}	42	18 ^{ème}	25	29 ^{ème}	14		
8 ^{ème}	40	19 ^{ème}	24	30 ^{ème}	13	ETC...	
9 ^{ème}	38	20 ^{ème}	23	31 ^{ème}	12		
10 ^{ème}	36	21 ^{ème}	22	32 ^{ème}	11		
11 ^{ème}	34	22 ^{ème}	21	33 ^{ème}	10	CA et CT	5

Point particulier :

Au cas où une épreuve serait interrompue avant son terme (intempérie, accident...) l'attribution des points sera la suivante :

- Arrêt avant que la première manche n'ait eu lieu, tous les pilotes présents se verront attribuer 5 pts de participation

- Arrêt alors qu'1 ou 2 manches ont été disputées : distribution des points prévues dans le tableau ci-dessus.

Classements consultables sur le site internet de l'UFOLEP 35 : www.laligue35.org (« UFOLEP » puis « activités sportives »).

6. INSCRIPTION EN COURS DE SAISON

Pour inscrire des points au trophée, il faut être à jour du règlement financier du trophée en cours.